

Rentrée scolaire et périscolaire **GUIDE 2026**



COMMUNE DE
BIÈVRES

Des questions sur l'Espace familles ?

N'hésitez pas à consulter notre
guide pas à pas disponible
sur bievres.fr ...

...ou en
scannant ce
QR code.



L'ESPACE FAMILLES
pas à pas



Tout savoir sur *les écoles*



Deux groupes scolaires :



École maternelle
« Les Eaux Vives » : 7 classes



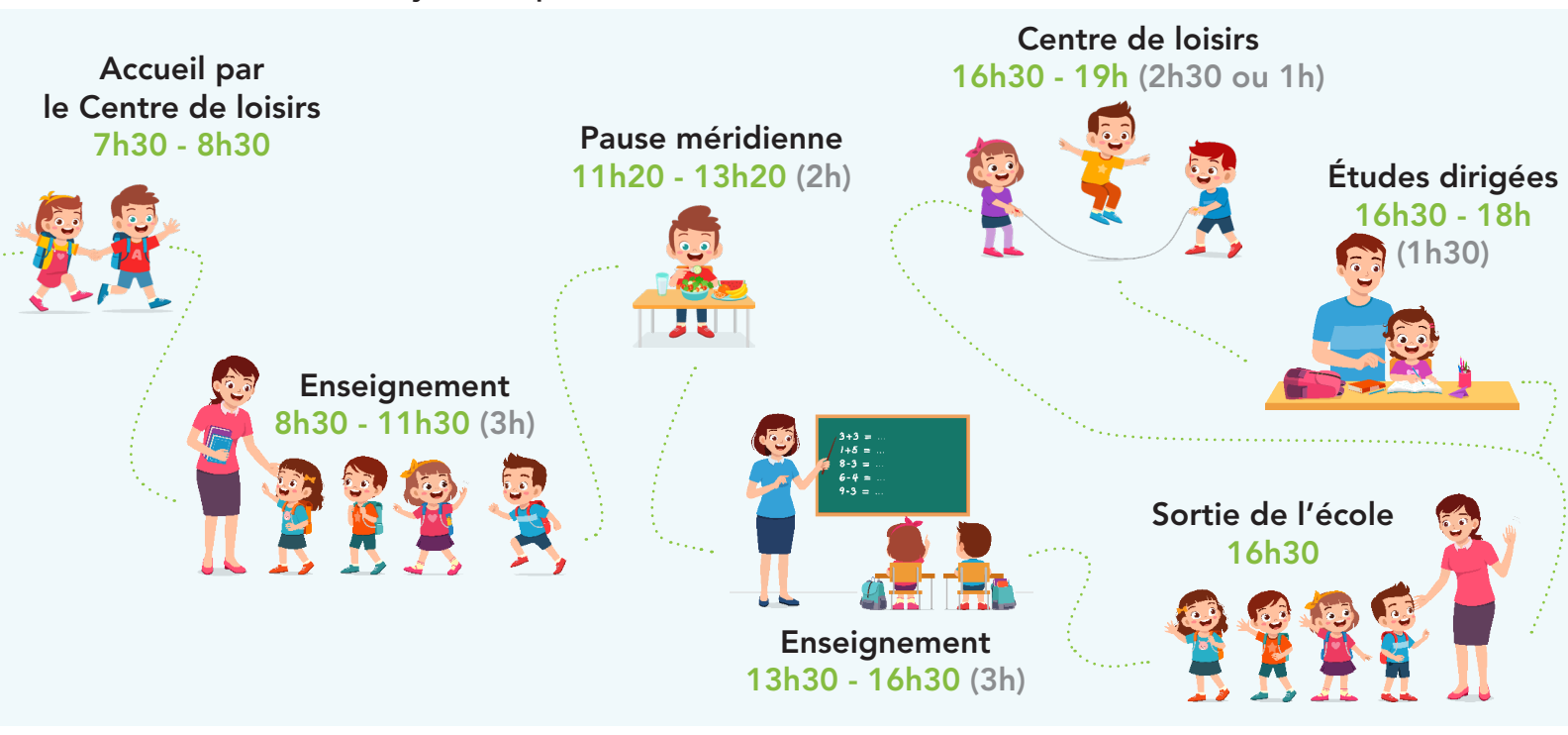
École primaire « Les Castors » :
12 classes

Les écoles de Bièvres bénéficient d'une situation privilégiée. Elles sont situées dans un environnement calme et vert et à proximité de toutes les installations à vocation sociale, culturelle et sportive.

Retrouvez toutes les informations utiles sur l'école, les tarifs municipaux, le temps périscolaire sur www.bievres.fr

La semaine à l'école

En 2017, la Commune s'est engagée pour le maintien de la semaine de quatre jours en accord avec les parents d'élèves. **À Bièvres, il n'y a donc pas d'école le mercredi.**



Avant et après l'école : *le temps périscolaire*

La Commune organise une prise en charge des enfants scolarisés sur le temps de midi et le soir pour les études dirigées. Celles-ci sont **encadrées par une équipe d'animateurs, payantes et sur réservation obligatoire**. L'inscription sur le temps de midi est automatique avec l'inscription à la cantine.

Les demandes d'inscription ou d'annulation se font sur l'Espace familles disponible sur <https://bievres.portail-defi.net/>

Le temps de midi :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h20 à 13h20

Les enfants sont accueillis par les animateurs durant la pause méridienne. Ce temps leur permet de déjeuner et de profiter d'activités mises à leur disposition ou d'un temps de jeu libre s'ils le souhaitent.

Le restaurant scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi | 1^{er} service : de 11h40 à 12h20 | 2^e service : de 12h30 à 13h20

À l'école maternelle, les enfants déjeunent dans les salles de restauration intégrées à leur bâtiment scolaire ; à l'école élémentaire, tous les enfants déjeunent en salle de restauration intégrée au groupe scolaire Castors haut.

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et favoriser l'éducation au goût. Les repas, **confectionnés sur place**, sont validés par un organisme indépendant spécialisé dans la nutrition. **Aucun menu de substitution n'est proposé**. Les menus sont établis pour le mois, vous pouvez les consulter en sur www.bievres.fr ou sur l'application mobile « Bièvres l'appli ».

Modalités d'inscription

L'inscription au restaurant scolaire est annuelle, les jours sont choisis librement. **Les inscriptions doivent se faire en ligne sur <https://bievres.portail-defi.net/> avant le 30 juin.**

Les modifications de jours en cours d'année ne sont pas possibles **sauf cas exceptionnel justifié** (raison médicale, reprise ou perte d'emploi, problème familial...). L'absence pour raison médicale justifiée, jusqu'au jour même, sera prise en compte et non facturée si le service restauration est informé par les parents avant 9h15. L'absence prévisible pour tout autre motif devra faire l'objet d'un mail au service restauration : restaurant@bievres.fr **au moins 5 jours ouvrés avant la date du repas annulé**. En cas de non-respect de ce délai, le repas sera facturé.



Les études dirigées :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h

Les enfants profitent d'abord d'une récréation, temps de détente ou de goûter (fourni par la famille). Ils sont ensuite accueillis, répartis en groupes de niveau dans les classes, et encadrés par des enseignants ou personnes diplômées pour l'aide aux leçons. Les études dirigées sont organisées et gérées par la Caisse des Écoles.



Modalités d'inscription

Les enfants doivent être inscrits à l'année, les jours sont choisis librement. **Les modifications des jours fixés seront cependant admises jusqu'au 30 septembre** pour tenir compte des inscriptions aux activités extrascolaires choisies à la rentrée. En cas de changement, merci de nous en informer aux adresses suivantes : periscolaire@bievres.fr et espace.familles@bievres.fr (les changements non communiqués seront facturés).

Les absences : seule la raison médicale justifiée peut être prise en compte pour une absence à l'étude et non facturée (sauf classe transplantée). Les parents doivent obligatoirement informer par mail le responsable du périscolaire. Le règlement, consultable sur bievres.fr, est applicable dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Les tarifs de la restauration scolaire et des études dirigées sont calculés en fonction de votre quotient familial et sont consultables sur bievres.fr.

Pensez à faire calculer votre quotient familial en mairie avant le 31 janvier !

La sécurité des enfants *une responsabilité partagée*

- > En cas d'accident, les « petits bobos » sont soignés sur place, puis consignés sur un registre d'infirmerie. Si la situation l'exige, le responsable du temps périscolaire fera appel aux services d'urgence, les parents seront immédiatement prévenus.
- > Pour la prise en charge des enfants allergiques, asthmatiques, etc... un **projet d'accueil personnalisé (P.A.I)** peut être élaboré à la demande de la famille et/ou de la directrice de l'école avec l'accord de la famille et est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil. Ce protocole doit être signé par les parents, le médecin, la directrice de l'école et Madame le Maire. Ce P.A.I sera ensuite diffusé aux responsables du service périscolaire et de la restauration. **La famille devra fournir deux trousse de P.A.I : pour le scolaire et pour la restauration.**

La Commune s'engage à garantir pleinement la sécurité des enfants sur le temps périscolaire. Les parents s'engagent à procéder aux inscriptions et aux annulations dans les délais impartis et à respecter les horaires en vigueur des accueils.

Contacts utiles

Les services municipaux :

C O M M U N E D E

BIÈVRES

Le service affaires scolaires

☎ 01 69 41 51 32
✉ service.scolaire@bievres.fr

Le service périscolaire

☎ 01 69 41 51 34
✉ periscolaire@bievres.fr

Le service restauration scolaire

☎ 01 69 41 19 88
✉ restaurant@bievres.fr

Les écoles :

L'école maternelle « Les Eaux Vives »

Directrice : Magali ERRECART

☎ 01 69 41 02 59
✉ 0911280x@ac-versailles.fr
🌐 www.ec-bievres.ac-versailles.fr

L'école primaire « Les Castors »

Directrice : Ghislaine ROBERT

☎ 01 69 41 18 88
✉ 0910359w@ac-versailles.fr
🌐 www.ec-bievres.ac-versailles.fr

Retrouvez toutes les informations utiles sur l'école, les tarifs municipaux, le temps périscolaire sur www.bievres.fr



Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire	Mardi 1 ^{er} septembre 2026
Toussaint	du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026
Noël	du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Hiver	du samedi 6 février au lundi 22 février 2027
Printemps	du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027
Été	fin des cours : samedi 3 juillet 2027

Accueil au Centre de loisirs

Le Centre de loisirs est géré par l'Amicale Laïque qui peut prendre en charge votre (vos) enfant(s) :

En période scolaire :

- > Matin : 7h30 - 8h30
- > Soir après l'école : 16h30-19h
(Départ des enfants à partir de 17h30)
- > Après l'étude : 18h - 19h

Mercredi :

- > Accueil entre 7h30 et 9h30
- > Départ entre 16h30 et 19h
- > Possibilité d'accueil à la ½ journée sur demande.



Pendant les vacances scolaires :

- > Accueil : 7h30 - 9h30
- > Départ : 17h - 19h
- > Possibilité d'accueil à la ½ journée sur demande.

Renseignements et inscriptions

Adresse : 10 allée des Castors - 91570 Bièvres

☎ 01 69 41 04 10 🌐 www.albievres.fr
✉ amlaique.bievres@orange.fr et/ou
inscriptions.acmbievres@gmail.com

Les cours d'initiation à la langue et à la culture italiennes

Magali Errecart, professeur habilitée et certifiée pour l'enseignement de l'italien au premier degré, propose des cours d'initiation à l'école des Castors sur le temps des études dirigées :

- > lundi : CP - CE1
- > jeudi : CE2 - CM1 - CM2

Renseignements

✉ espace.familles@bievres.fr
✉ periscolaire@bievres.fr

Incriptions

🌐 www.bievres.fr/portail-defi.net

